

SEANCE DU 28 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-neuf, le
21.03.2019

JEUDI 28 MARS 2019 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
29.03.2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 27

Secrétaire de séance
M. BURBANT

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.
Mmes. BERAUD. FALCO. FELIX. JAGER. MALLARD.
M.M. CARRET. CHARRIN. GILLET. JOLY. RAVIER. RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

Mme BAY ayant donné procuration à Mr MARTINET
Mme BOIGEOL ayant donné procuration à Mr DARGES
Mme CHAMBON ayant donné procuration à Mr BURBANT
Mme DEBARD ayant donné procuration à Mme MALLARD
Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr DEBIESSE
Mme JOUSSE ayant donné procuration à Mr CHALANDON
Mr LAGRANGE ayant donné procuration à Mr CARRET
Mr OUDEYER ayant donné procuration à Mr SZOSTEK
Mme PASSAS ayant donné procuration à Mme FALCO
Mme TRULLARD ayant donné procuration à Mme JAGER

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2019 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec trois dossiers complémentaires relatifs à la convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers CNRACL, à la convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues et à la convention de passage de la police municipale avec les communes de Morancé et Saint Jean des Vignes.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 19/11

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal présidé par Monsieur Yves CHALANDON, à l'unanimité :

- APPROUVENT, en l'absence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 644 207,49 € et un déficit d'investissement de 506 166,35 €.

DOSSIER 19/12
COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- DECLARENT à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DOSSIER 19/13
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	??
Nombre de membres présents :	17
Nombre de membres exprimés :	??
VOTES	
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	452 057,63
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 249,56
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	644 207,49
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	70 743,65
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-582 910,00
Besoin de financement F. = D. + E.	600 166,35
AFFECTATION = C. + G. + H.	644 207,49
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	600 166,35
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	138 041,14
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DOSSIER 19/14
BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité avec 4 abstentions :

- APPROUVENT le Budget Primitif 2019 conforme au débat d'orientation budgétaire:
 - Qui s'équilibre en section d'investissement à 2 147 513,00 €
 - S'équilibre à 3 614 541,00 € en section de fonctionnement.

DOSSIER 19/15
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Sur présentation de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTENT les taux d'imposition 2019 ci-après, nécessaires à l'équilibre du Budget 2019, conformes à ceux de 2018 :
 - taxe d'habitation : 10,52%
 - foncier bâti : 18,86%
 - foncier non bâti : 39,76%

DOSSIER 19/16
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLES

Après présentation par Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal présidé par Monsieur Yves CHALANDON, et par 23 voix pour et 4 contres :

- APPROUVENT, en l'absence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif du budget annexe immeubles de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de 271 860,19 euros en fonctionnement et un déficit de 174 057,20 euros en investissement.

DOSSIER 19/17
COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET IMMEUBLES

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- DECLARENT par 23 voix contre 4 que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DOSSIER 19/18
AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLES

Après avoir examiné le compte administratif et vu sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de membres exprimés	27
VOTES	
Pour	20
Contre	4
Abstentions	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	170 832,44
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 027,75
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	271 860,19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-130 457,20
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-43 800,00
Besoin de financement F. = D. + E.	174 057,20
AFFECTATION = C. = G. + H.	271 860,19
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	174 057,20
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	97 802,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DOSSIER 19/19
BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLES

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- APPROUVENT le Budget Primitif annexe 2019 immeubles
 - Qui s'équilibre en section d'investissement à 361 417,00 €
 - Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 295 802,00 €

DOSSIER 19/20
DOMAINE PUBLIC - DECLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la partie d'espace vert jouxtant la parcelle AP105 située au 203 route de Lozanne d'une surface de 2 ares, enclavée dans cette parcelle, est entretenue depuis des années par les propriétaires de cette parcelle. Il convient donc de céder cette parcelle qui n'est d'aucune utilité pour la Commune.

Or cet espace vert faisant parti du domaine public ne peut être aliéné qu'après avoir été déclassé suite à une enquête publique mis en place au niveau Communal. Une enquête publique a eu lieu du 7 au 21 mars 2019 sans qu'aucune personne ne remplisse le registre.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de déclasser la parcelle de terrain appartenant au domaine public jouxtant la parcelle AP105 située au 203 route de Lozanne d'une surface de 2 ares,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'aliénation et la vente de la parcelle.

DOSSIER 19/21

CONTRAT 2019 AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LES APPELS A PROJETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le contrat nous liant au Conseil Départemental du Rhône prenant fin à la fin de l'année 2018, il convient de présenter les projets futurs au Conseil Départemental afin de mettre en place le nouveau contrat appelé appel à projet des collectivités 2019 sur la même base que le précédent selon le tableau ci joint.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTENT que Monsieur le Maire présente les projets futurs au Conseil Départemental en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets selon le tableau joint,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les appels à projets sur la base des projets présentés joints et tous documents y afférents.

DOSSIER 19/22

AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE rappelle que la Commune avait présenté un dossier d'amendes de police pour la sécurisation de la première partie de la rue des Pierres Dorées qui avait été accepté en 2018 et qui a été réalisée.

Il présente pour 2019 le projet d'aménagement de la seconde tranche de la rue des Pierres Dorées qui est une rue assez passante de la commune. Afin d'assurer la sécurité des habitants et notamment des personnes handicapées et de permettre une meilleure visibilité des piétons par les véhicules, il convient de créer des aménagements de voirie et un élargissement des trottoirs de cette rue. Ce projet permettra de faire ralentir les véhicules qui passent dans cette rue souvent à assez grande vitesse et de mieux sécuriser les piétons qui y passent.

La dépense est totale estimée à 37 747,00 €/H pour l'ensemble de ces réarmements comprenant notamment des aménagements de voirie sur la deuxième partie de la rue des Pierres Dorées et un élargissement des trottoirs.

Il indique que cette opération est donc susceptible d'être subventionnée au titre des Amendes de Police 2019.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le projet d'aménagement de la rue des Pierres Dorées tel que présenté pour un montant de 37 747,00 HT euros,
- SOLLICITENT une subvention au titre des Amendes de Police 2019,
- DISSENT que le complément de la dépense est inscrit au BP 2019.

DOSSIER 19/23

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur Michel BURBANT, adjoint au Maire de Chazay d'Azergues en charge du social, expose aux membres du Conseil Municipal le principe de l'aide au permis de conduire d'un montant de 200 euros pour les jeunes Chazéens qui passent leur permis de conduire et prévoit sa mise en place pour l'année 2019.

Il s'agit d'aider les Chazéens entre 16 et 21 ans à financer leurs permis de conduire selon des critères de plafond de ressources, pour leur inscription à l'auto-école de leur choix avec justification des cours de conduite.

Une commission sera chargée de préparer les dossiers susceptibles d'être retenus et transmis au Centre Communal d'Action Sociale qui financera, après étude du dossier, ladite bourse.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- APPROUVENT le système de bourse étudiante mis en place au sein de la commune de Chazay d'Azergues.

DOSSIER 19/24

AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES « MARCHE PUBLIC DE SERVICE » POUR LA CONCEPTION ET « MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ENTRE LES COMMUNES DE CHAZAY D'AZERGUES ET DE CIVRIEUX D'AZERGUES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la convention de groupement de commande pour la construction d'une passerelle entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Civrieux d'Azergues nécessite un avenant afin de modifier l'article 12 de la présente convention sur les modalités de remboursement de la Commune de Civrieux d'Azergues.

Aussi, il propose d'accepter cet avenant à la convention conclut avec la Commune de Civrieux d'Azergues.

Aussi, après délibération à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT l'avenant modifiant l'article 12 de la convention de groupement de commande pour la construction d'une passerelle entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Civrieux d'Azergues.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à le signer.

DOSSIER 19/25

ADHESION A LA MISSION ASSISTANCE SOCIALE DU PERSONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône nous transmet un projet de convention où il est exposé que le Centre de Gestion met en place un service d'assistance sociale du personnel pour le compte de la Mairie de Chazay d'Azergues moyennant le paiement d'un forfait pour chaque intervention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTENT la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône relative la mise en place d'un service d'assistance sociale du personnel.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention

DOSSIER 19/26

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le recrutement de l'agent technique qui va remplacer notre agent qui est malheureusement décédé.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer :
 - un emploi d'Adjoint Technique à temps plein ;
 - DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.
-

DOSSIER 19/27

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – MEDAILLE DU TRAVAIL

Afin de permettre à notre agent de voirie qui part à la retraite ce printemps d'être honoré par la médaille du travail à laquelle il a droit de par son parcours professionnel, il convient de voter une subvention exceptionnelle à l'association du personnel qui va financer la remise de cette médaille à cet agent.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDENT de voter une subvention pour l'année 2019 à l'association du personnel communal afin de permettre à cette association de financer la remise de la Médaille du Travail à Monsieur Patrick ZARTARIAN,
- DECIDENT d'octroyer à cette association une subvention d'un montant de 690,00 euros pour l'année 2019,
- DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2019.

DOSSIER 19/28

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône nous transmet un projet de convention où il est exposé que le Centre de Gestion continuera à assurer les missions de contrôle et de gestion des dossiers de retraite pour le compte de la Mairie de Chazay d'Azergues moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire par dossier avec la mise en place d'une intervention sur les dossiers de Cohortes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTENT la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers CNRACL.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention

DOSSIER 19/29

POLICE INTERCOMMUNALE – CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LES COMMUNES DE BELMONT D'AZERGUES, CHARNAY, LUCENAY ET MARCILLY D'AZERGUES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que l'article L-221 2-10 du Code Général des Collectivités territoriales et l'article L-512-1 du Code de la sécurité intérieure permettent de mettre en commun des agents de police municipale entre plusieurs communes. C'est sur ce fondement que la ville de Chazay d'Azergues souhaite mettre en place une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues. Afin de mettre en place ce service dès le 1^{er} mai 2019, il appartient aujourd'hui au conseil de délibérer sur une convention de mutualisation de la police municipale telle que validée par la Préfecture du Rhône avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'agent et de matériels. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents auprès des collectivités partenaires. Cette mise à disposition sera conclue à titre onéreux, les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay Lucenay et Marcilly d'Azergues remboursant à la commune de Chazay d'Azergues le salaire et le matériel du personnel mis à leur disposition au prorata horaire de cette mise à disposition.

La convention de mise à disposition sera conclue pour la durée de maintien en poste au sein de la Mairie de Chazay d'Azergues du personnel mis à la disposition des communes de Belmont d'Azergues, Charnay Lucenay et Marcilly d'Azergues.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTENT la mise en place de la mutualisation de la Police Municipale entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues,

- ACCEPTENT la mise en place de la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale de la Commune de Chazay d'Azergues au profit des communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues à titre onéreux et tel que validé par la préfecture du Rhône,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant,

- DISENT que les moyens seront mis en place au budget 2019 et suivants.

DOSSIER 19/30

POLICE INTERCOMMUNALE – CONVENTION DE PASSAGE DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LES COMMUNES DE MORANCE ET DE SAINT JEAN DES VIGNES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que pour permettre la mise en place de la police intercommunale avec les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues, il convient que le territoire sur lequel ce service sera mis en place fasse un seul tenant.

Aussi afin de respecter cet impératif et afin de permettre à la police intercommunale de se déplacer rapidement d'un point du territoire couvert par cette police à un autre, il convient de passer des conventions de passage avec les Communes de Morancé et de Saint Jean des Vignes.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTENT la mise en place des conventions de passage des membres de la police intercommunale avec les Communes de Morancé et de Saint Jean des Vignes.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et toutes les pièces en découlant,

INFORMATION

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSÉ fait le point sur les travaux en cours.

La séance est levée à 23h30.